DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AMIENS 6
COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS
56, rue de la Chaussée (80680)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023

Le 9 octobre 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle DEFERT, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Florence MULTON (18h40 point 1),
Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Thierry GOLLIOT,
Absentes non excusées : Mme Véronique DETOUILLON, Mme Stéphanie DERIVIERE, Mme Angélique HUBAUD

M. Yvan DERAMBURE a été élu secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal. Monsieur LELIEVRE le conteste car il n'a pas insulté Madame ZOUINI.
Le procès- verbal du 10 juillet 2023 est adopté (CONTRE 1 : P LELIEVRE)

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

1) Décisions du Maire
2) SISA : nouveaux statuts (représentation de la commune)
3) Décision modificative de crédit
4) URBANISME : instauration d'un permis de démolir
5) Sécurisation CD7 : plan de financement (demandes de deux subventions)
6) Terrain rue de la Vierge Marie (création d'une allée piétonne) : frais d'acte notariés
7) Terrain rue de la Vierge Marie (création d'une allée piétonne) : remboursement de frais à l'ancien propriétaire
8) AMIENS METROPOLE : dispositif INTRACTING (modification financement)
9) Informations diverses

1) Décisions du Maire

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions effectuées dans le cadre de ses délégations. Il ajoute que ce financement à hauteur de 40% du montant HT entre dans le dispositif de fonds d'appui aux communes initié par le Département (2022-2024).

Les opérations concernées sont :

Décision	Opération	Montant HT prévisionnel	Subvention attendue
N°7	Remplacement portes entrée maison médicale et crèche	7 351.51	2 940.60
N°8	Pompe à chaleur salle Espérance	13 000.99	5 200.40
N°9	Pompe à chaleur maison médicale	15 439.67	6 175.87
N°10	Récupérateur eau de pluie	13 120.00	5 248.00

Monsieur LEPOETRE ajoute que les trois premières opérations ont fait également l'objet de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) et de la REGION.

Il informe l'assemblée avoir signé une charte d'engagement « SENSIBILIS'HAIE » avec la fédération des chasseurs qui permettra de récupérer des plants dans le but d'implanter des haies.

Monsieur le Maire rappelle que 63 demandes de subvention ont été déposées sur le mandat en cours.

2) SISA : nouveaux statuts (représentation de la commune)

Monsieur le Maire explique que le SISA a modifié dans ses statuts la représentation de ses communes membres. Dorénavant, chaque commune doit être représentée par un titulaire et un suppléant et non deux titulaires et un suppléant. Sont titulaires actuellement Mesdames ZOUINI et DEFERT.

Vu la candidature de Madame ZOUINI au poste de titulaire,
Vu la candidature de Madame DEFERT au poste de suppléant

Après en avoir débattu,
L'assemblée procède au vote,

POUR : 9
ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)
Le Conseil municipal accepte la modification statutaire du SISA et nomme Madame ZOUINI titulaire et Madame DEFERT suppléante pour représenter la commune.

3) Décision modificative de crédit

Monsieur LEPOETRE rappelle à l'assemblée qu'il s'agit, comme tous les ans, de reverser à FAMILLES RURALES la somme que la commune perçoit de la CAF pour les activités de la crèche dans le cadre de la convention.

SEDI 30700 UZES (1102) - Ref. 309365

Il propose la modification de crédits suivante :
Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
6574 Subventions associations	+23 689	7478 Subventions versées par d'autres organismes	+ 23 689

Après en avoir débattu,
L'assemblée procède au vote,

POUR : 9
ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

L'assemblée accepte la modification de crédits ci-dessus.

4) URBANISME : instauration d'un permis de démolir

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée que depuis la réforme des autorisations d'urbanisme de 2007, le dépôt d'un permis de démolir n'est plus obligatoire sauf dans certains cas précis (exemples : patrimoine remarquable, abords de monuments historiques, site inscrit…). Il ajoute que l'instauration d'un permis de démolir sur le territoire communal permettra de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti.

Il propose donc d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme
Monsieur LELIEVRE demande si cette disposition existe dans d'autres communes. Monsieur le Maire répond que oui.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 9
ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

Le Conseil municipal :

- décide que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir, hormis les démolitions visées à l'article R421-29 du code de l'urbanisme,
- donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures pour l'exécution de la présente délibération.

5) Sécurisation CD7 : plan de financement (demandes de deux subventions)

Monsieur LEPOETRE rappelle à l'assemblée la délibération du 10/10/2022 concernant la demande d'un soutien financier à hauteur de 40% auprès du Département pour le financement des aménagements de sécurité routière rue de la chaussée (RD7). Il explique que la délibération doit être reformulée avec le plan de financement ci après :

Montant TTC de de l'opération	**129 607.82**
Montant HT	**108 302.79**
Subvention au titre des amendes de police 30%	32 490.84
Subvention DEPARTEMENT au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération 10%	10 830.28
Soit un reste à charge pour la commune avec TVA	86 286.70

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 9
ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

Le Conseil municipal accepte le plan de financement des travaux de sécurisation de la RD7 ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6) Terrain rue de la Vierge Marie (création d'une allée piétonne) : frais d'acte notariés

Monsieur LEPOETRE précise qu'il s'agit de prendre en charge les frais de taxes liés à l'achat du terrain rue de la Vierge Marie (2 715.45 Euros) ce qui porte le montant de l'acquisition à 161 715.45 Euros.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 9
ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

Le Conseil municipal accepte la prise en charge de ces frais.

7) Terrain rue de la Vierge Marie (création d'une allée piétonne) : remboursement de frais à l'ancien propriétaire

Monsieur le Maire rappelle le recours déposé contre la décision du Maire en date du 18/11/2021 concernant l'exercice du droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle avec maison rue de la Vierge Marie pour la réalisation d'une voie de circulation douce. La mairie a été informée du désistement de la partie adverse en juin 2023.
Monsieur le Maire explique que le vendeur, Monsieur Alain LIGNIERE, a dû remplir la cuve de fuel afin de maintenir le chauffage de la maison. Il propose de lui rembourser la facture de fioul (797.50 Euros).

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 9
ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

Le Conseil municipal accepte de prendre en charge la facture de fuel d'un montant de 797.50 Euros et de rembourser Monsieur Alain LIGNIERE.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Monsieur LEPOETRE rappelle également les interventions de l'association Picardie Nature dans le cadre de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) : conférence et atelier sur la pollution lumineuse, jeux de découverte lors de la fête de Sains. Ces deux manifestations ont été bien fréquentées.
Madame ZOUINI ajoute les interventions de cette association à l'école dans le cadre de l'accueil des enfants le mercredi.

Monsieur LELIEVRE fait remarquer que des odeurs proviennent de la SECODE depuis plusieurs semaines.
Monsieur le Maire répond qu'il suit le chantier entrepris par la SECODE pour remédier au problème. Il explique qu'il s'agit d'une poche de gaz dont les teneurs en méthane ne permettent pas une combustion normale dans les générateurs. Une étude et des travaux de plus 200 K€, ont été planifiés pour capter et supprimer ce mélange impropre à la génération d'énergie. Les 3/4 des interventions sont opérationnelles. Il faudra attendre quasiment une quinzaine de jours pour solutionner le problème dont l'installation d'une nouvelle torchère. Un complément est prévu mi-novembre pour retrouver une situation idéale. Monsieur LEPOETRE ajoute qu'il est informé régulièrement de l'avancement des adaptations.

Monsieur LELIEVRE fait remarquer l'absence d'éclairage public à l'entrée de l'agglomération venant de SAINT FUSCIEN et la disparition de la balise de signalisation en tête de l'ilot central. Monsieur le Maire répond que ces deux problèmes ont été signalés aux services d'AMIENS METROPOLE qui en ont la charge

Fin de séance à 19h30.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

8) AMIENS METROPOLE : dispositif INTRACTING (modification financement)

Monsieur LEPOETRE rappelle la convention de financement avec AMIENS METROPOLE pour moderniser l'éclairage public (dispositif INTRACTING).
Il précise que la version initiale a été modifiée par AMIENS METROPOLE. Le changement porte sur le calcul du remboursement annuel qui sera évalué à la fin des travaux en fonction de leur coût réel et des économies théoriques.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 9
ABSTENTION : 1 (P LELIEVRE)

Le conseil municipal valide la nouvelle convention de financement INTRACTING pour la modernisation de l'éclairage public par AMIENS METROPOLE et charge Monsieur le maire de la signer.

8) Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Remerciements à Mme DEFERT et Mme LEFEVRE pour leur travail dans la gestion des archives. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les archives d'Etat Civil datent de 1624 et que les 400 ans pourront être fêtés l'année prochaine.

- Le service périscolaire du mercredi accueille depuis la rentrée, les enfants des écoles de Grattepanche, Rumigny et Hébécourt. L'idée de mettre des moyens en commun remonte à plus de 5 ans avec la visite des maires à Sains.

- Nouvelle allée du cimetière qui donne une capacité supplémentaire d'une quinzaine de caveaux. Il rappelle qu'une stèle a été découverte et exposée dans le carré militaire. Un nom devra être donnée à cette allée.

- Livraison d'un abri à vélo qui sera installé Place de la Ville à proximité de l'arrêt de bus.

- Travaux de toiture effectués à la salle des fêtes.

Madame ZOUNI informe l'assemblée de la possibilité d'installer un banc rouge financé à hauteur de 60% par le Département. Il s'agit d'une action symbolique pour lutter contre les violences faites aux femmes.